

REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE du mardi 26 mai 2020 de 16h30 à 18h

Déclaration **SUPPer** concernant le point 2 « *Consultation sur le plan de continuité des activités appliquées à partir du 11 mai 2020 sur site pour l'établissement d'Elancourt* » :

- Activité télétravail CCT partiellement présentiel site

Vous nous avez présenté l'activité Télétravail sur CCT, avec le retour sur site régulier en cours de mise en place, pour traiter des préoccupations cités ci-dessous :

- synchronisation métiers et projets
- réunions techniques difficiles à organiser à distance (autour d'une manip, d'un modèle 3D, d'un labo, etc...)
- améliorer l'efficacité du télétravail (récupération de données, etc...)
- garder le lien, éviter l'isolement...

La gestion des calendriers de présence en proximité (service/départements en lien étroit avec cluster) établie suivant des plannings hebdomadaires gérés par chaque département pour assurer :

- le respect des contraintes (capacité / distanciation)
- les consignes de nettoyage pour les bureaux partagés.
- éviter le goulot d'étranglement déjeuner sur site (RIE ou salles de réunion) géré par le responsable de département.
- favoriser les ½ journées pour les rotations quand possible.

SUPPer a entendu votre information, mais restent sur les constats de nombreux doutes concernant cette organisation à venir et sur le respect de distanciation de 2 m à prendre en compte entre les postes.

Dans ces organisations hebdomadaires, mensuelles, l'équité entre salariés en télétravail de CCT sera-t-elle au rendez-vous :

- par rapport aux projets ?
- par rapport à l'organisation des plannings en concertation avec les salariés ?
- par rapport à l'état de l'Activité Partielle en Juin sur CCT, et des charges annoncées en baisse ?
- vis-à-vis des salariés en garde d'enfant sans écoles et centre aérées ?
- par rapport à l'isolement évoqué?
- et autres considérations sur les sujets d'autonomies et d'auto-organisation dans de télétravail...

Sans plus d'information et de précisions sur les plannings des salariés de CCT en télétravail concernés et pouvant y trouver leur place... SUPPer votera contre le plan de continuité des « Activités télétravail CCT partiellement présentiel site » appliqué à partir du 11 mai 2020 sur site pour l'établissement d'Elancourt.